

Liste limitative sujet?

Par **chade**, le **08/07/2014** à **21:45**

Bonjour,

Après m'être rendu sur le site officiel du CRFPA, j'ai récupéré le programme de droit des obligations et de procédure civile (oui je sais j'aurais du prendre procédure pénale).

Cependant je ne sais pas si les sujets évoqués sur ces listes sont limitatives et si on ne risque pas de tomber sur un sujet hors de cette liste?

Je prend l'exemple de procédure civile. La programme n'évoque que la procédure devant le TGI mais ne parle aucunement des procédure devant les juridictions d'exception.

Faut-il malgré tout se pencher sur ces sujets "hors liste" ou se contenter des sujets affiché par le programme du CRFPA?

Merci d'avance de vos réponses :)